tard, toutes les restrictions relatives aux emprunts furent abolies. Au début, l'argent se prétait à 6 pour cent, mais subséquemment affluèrent les capitaux étrangers, et le pays 8'en trouva inondé; mais les taux d'intérêt étaient illimités. Je le demande aux hon. messieurs qui représentent les intérêts agricoles du Haut-Canada; je le demande aux hon. députés du Bas-Canada: peuvent-ils se lever dans cette enceinte et dire que la situation actuelle du pays n'est pas dans un état déplorable ; que le montant des dettes Particulières n'est pas monstrueux ? quelle en est la raison? C'est que le peuple emprunte parce qu'il sait qu'il peut le faire librement, sauf à payer des taux exorbitants, et qu'une fois gené dans ses opérations, il emprunte encore pour trois ou quatre ans de plus à 15 ou 20 pour cent, puis à 30 ou 40 Pour cent, jusqu'à ce qu'enfin on le dépouille de ses biens et qu'on le ruine.

M. A. MACKENZIE-L'hon. monsieur Veut-il me permettre de répondre à l'appel qu'il nous a fait il y a un moment?

L'Hon. J. S. MACDONALD-Certaine-

ment.

M. A. MACKENZIE—Eh bien! je dirai que bien que dans le district que je représente, l'on ait emprunté considérablement, cependant les richesses qui y sont accumulées sont dix fois plus grandes qu'à l'époque dont Parle l'hon. monsieur; et, aujourd'hui, l'on n'y fait pas d'emprunts sur une aussi grande cohelle non plus. (Ecoutez!)

M. STIRTON—Je n'hésite pas à déclarer Que ces observations s'appliquent également

au comté que je représente.

M. A. MACKENZIE—Je puis aussi ajouter qu'actuellement les taux d'intérêt aont beaucoup moins élevés qu'à l'époque

dont on a perlé.

L'Hon. J. S. MACDONALD-Eh bien! il parait que je dois me résigner à voir mon assertion controlite par deux hon. députés-Or, quant à co qu'a affirmé mon hon ami qui représente le district des sources d'huile, nous pouvous facilement comprendre comment il se fait que les capitaux ont afflué vers cetto région, lorsque l'on songe que cent acres de terre y valent un million de piastres; mais, pendant que cette partie du pays s'enrichissait, d'autres allaient de jour en jour s'appauvrissant. (Ecoutes !) J'avais l'honneur, M. l'ORATEUR, d'occuper le fauteuil dans lequel vous siégez actuellement, à l'époque où furent abrogées les lois d'usure, et, conséquemment, je me trouvais dans l'im-

possibilité de faire valoir mes motifs contre la mesure présentée par l'hon. député d'Oxford Sud, (M. BROWN) et appuyée par lui avec toute l'énergie et le zèle qui le distinguent Mais chaque fois que plus tard l'on a tenté de rétablir les lois d'usure ou d'imposer de nouveau des restrictions relatives au taux de l'intérêt, je n'ai jamais manqué de voter avec ceux qui étaient opposés au libre éhange en matière d'argent, ct aujourd'hui plus que jamais je suis convaincu que c'est à l'abrogation des lois d'usure que nous devons attribuer la dépression commerciale et la gène dont ce pays souffre si sérieusement. Il est bien vrai que pendant les deux ou trois années qui ont suivi l'ebrogation des lois d'usure le paya n'a pas cessé d'être prospère. La propriété foncière atteignit alors un chiffre fabuleux; des montants immenses turent obtenus du fonds d'emprunt municipal et dépensés en améliorations locales ne rapportant aucun revenu Et puis des sommes considérables surent en même temps empruntées aux institutions moné aires établies en ce pays, telles que la compagnie de prêt et de crédit du Canada, la compagnie des placements et des prêts-et des diverses compagnies d'assurance qui opèrent chaque jour le placement de leurs fonds de surplus en immeubles de valeur en cette province. Mais où va cet argent? Il ne reste pas dans le pays, à coup sûr. Il sert à acquitter les dividendes des banques et des compagnies qui prêtent à des taux usuraires. Il sort du payset qu'en retirons-nous en retour? Des facilités plus amples pour emprunter. Je le demanderai aux hon. députés du Haut-Canada-ignorant jusqu'à quel point le fait est applicable au Bas-Canada-n'est-il pas vrai qu'un nombre immense de jeunes gens actuellement enrôlés dans l'armée des Etats Unis, ont quitté le pays parce que les propriétés de leurs ancêtres sont tellement grevées qu'ils n'espéraient plus jamais les libérer? Pour ce qui est de l'arrondissement que je représente, je suis en mesure d'affirmer qu'il y a à peine un jeune homme qui entretient aujourd'hui l'espoir, comme c'était le cas il y a dix ou douze ans, de pouvoir conserver l'héritage de ses pères. Je dis donc que la situation malheureuse dans laquelle se trouve actuellement plongé le pays, sans espoir d'amélioration, est bien propre à créer un grand malaise dans l'esprit public. Il est indubitable que la faveur apparente avec laquelle est accueil.i le projet actuel, est due en grando partie à un désir de voir cette situation se modifier,